

**PRIN DE L'ABONNEMENT**

PAR AN :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >  
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50  
 FRANCE, un an. . . . . 45 >

**ANNONCES**

La ligne : } Judiciaires. . . 40 c.  
 } Ordinaires. . . 20 c.  
 } Réclames. . . 25 c.

LE  
**PEUPLE VOSGIEN,**

**LE PEUPLE VOSGIEN**

PARAIT LES

MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉRY, rédacteur-gérant, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

**JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.**

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE, — à Dompierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLLOT, notaire.

**APOSTASIE.**

**Je demande que notre République soit un régime d'ordre, DE LIBERTÉ ET DE DROIT, ET NON UN RÉGIME DE DESPOTISME ET D'ARBITRAIRE**

... Il faut que TOUS PUISSENT MANIFESTER HAUTEMENT, FRANCHEMENT leurs sentiments, leurs opinions, leurs croyances; que tous puissent travailler par LA PAROLE, PAR LA PRESSE, par tous les moyens de loyale propagande, à répandre ces sentiments, ces opinions, ces croyances, à leur gagner les cœurs, à leur conquérir les consciences.

Partout où je vois cette large expansion de l'âme humaine acceptée et garantie, là je vois la liberté; PARTOUT AILLEURS JE N'APERÇOIS QUE LA DICTATURE, exercée par la foule ou par un seul, mais toujours haïssable sous quelque forme qu'elle se déguise, de quelques spécieux prétextes qu'elle se recouvre.

Louis BUFFET.

(Profession de foi du 26 mars 1848.)

Remiremont, le 10 Mai 1850.

**De l'appel au peuple en 1850.**

Les annales parlementaires rapportent que le 26 mars 1850, M. de Larochejacquelin, représentant du peuple à l'assemblée législative, déposa une proposition ayant pour but l'appel à la nation par la voie du suffrage universel, sur le point de fixer définitivement la forme du gouvernement qu'il convenait de donner à la France. Pourquoi cette proposition, sinon que M. de Larochejacquelin est royaliste partisan de l'une des dynasties qui ont récemment occupé le trône de France, et que cette France est maintenant constituée en République.

Lors de la chute du dernier roi, M. de Larochejacquelin émit déjà la même proposition à la chambre des députés dont il faisait partie, on doit lui rendre cette justice; mais aussi il convient d'ajouter qu'un mois après, en mars 1848, cet homme politique, entraîné par l'enthousiasme républicain qui avait alors gagné toute la France et tous les Français, renia son passé, sa famille, les traditions de sa province, la royauté enfin, et proclama publiquement dans un club, que la monarchie ne devait plus se relever en France, que son règne y était passé à jamais, et il prit l'engagement de repousser, même par les armes, tous les prétendants qui oseraient attaquer la République naissante.

Pourquoi ces revirements d'opinion? Je ne le dirai pas.

Pourquoi la France, pendant les soixante dernières années, a-t-elle été Monarchie, République, Empire, Monarchie restaurée, Monarchie changée, Monarchie chassée et remplacée par une République démocratique? Ne dirait-on pas, en considérant ces changements de gouvernement, que la Monarchie est désormais pour la France un haillon qui ne saurait plus la couvrir ou lui convenir, et qu'elle jette de côté après l'avoir successivement lavé, rapiécé, mis à l'envers pour en tirer avec patience tout l'usage possible.

Cela est cependant de l'histoire, et quelle histoire, grand Dieu! Aucun peuple du monde n'a éprouvé d'aussi grandes et nombreuses révolutions durant la vie d'un homme.

Cependant M. de Larochejacquelin pense qu'il ne faut pas encore s'en tenir là, et que les Français doivent de nouveau, mais cette fois, de propos délibéré, essayer s'il n'y aurait pas lieu de remettre leur pays sous le joug d'un roi élu par la nation.

Suivons donc M. de Larochejacquelin dans sa proposition, et faisons servir le suffrage universel enfanté par la République, à tuer sa mère en admettant que le scrutin consacrerait cette ingratitude, ce parricide, et donnerait la majorité à la France monarchique.

Quel sera le roi à élire entre les prétendants sérieux, membres des trois dynasties déchues, dont les droits au trône sont les mêmes? Sera-ce Bourbon? L'auteur de la proposition l'espère. Sera-ce Bonaparte? Il en est le plus rapproché. Sera-ce Orléans? Il l'a occupé le dernier. Mais il n'y aura aucun motif de préférence, et le scrutin devra une seconde fois décider entr'eux, comme il aura une première fois décidé pour eux contre la République.

Durant ce temps, dans quel état sera la France? Son commerce sera à l'agonie, l'agitation y sera convulsive et permanente. Les nombreux partis qui diviseront le pays en viendront aux mains en toute liberté, puisque celui de la République voudra bien leur permettre d'espérer. Il n'y aura plus seulement des Rouges et des Blancs comme aujourd'hui; ces derniers se subdiviseront en Rouges, Bleus et Violets. Oui, quatre ennemis lutteront dans l'intérieur du pays, pacifiquement, admettons-le, avec la parole et la plume, jusqu'au moment où le sort, le hasard peut-être de quelques voix de majorité en aura décidé.

Quelle conduite tiendront le gouvernement et l'étranger à ce nouveau et singulier spectacle de la France désunie, partagée et armée contre elle-même? J'évite de le prévoir: j'entrevois l'anarchie.

Il ne faut pas croire que la lutte cessera avec l'incertitude, les partis n'abdiquent pas; voyez-les maintenant, la République, acclamée unanimement il y a deux ans par l'assemblée nationale sortie du suffrage universel, a été qualifiée depuis par les royalistes de surprise, d'escamotage. Les républicains de l'assemblée actuelle, qui s'opposent certainement à l'appel au peuple, pourront justement protester, avec tous leurs partisans, après l'élection d'un roi dont les droits auront été remis en exercice par suite du vote d'une assemblée parlementaire au mépris d'une Constitution.

Les républicains ne se rallieront donc pas à la restauration volontaire, quelle que soit la dynastie qui sera portée au trône.

Peut-on songer que les orléanistes et les bonapartistes seront les humbles et féaux sujets de Henri V, je ne le pense pas, ils ne l'ont pas promis à M. de Larochejacquelin. Ceux de l'assemblée législative ne se sont pas joints à lui pour déposer la proposition d'appel au peuple; tous au contraire, moins deux légitimistes l'ont repoussée, mais l'eussent-ils appuyée que ce ne serait pas une raison de croire à un sacrifice de la part des deux familles exclues définitivement, de la part de leurs amis non représentants, et même de la part des représentants qui auraient ainsi agit dans l'espoir du succès.

Si la majorité appelait Louis-Philippe ou le comte de Paris, ou le prince de Joinville (car chacun d'eux compte des partisans exclusifs), les bonapartistes, les républicains et les légitimistes se soumettraient-ils sans y être contraints et forcés? On ne peut l'espérer. Il est donc permis de croire que Bourbon et Orléans ne pourraient rentrer en France et remonter sur le trône, qu'à l'aide, que précédés et suivis des armées étrangères. Oh! alors, une invasion, la guerre à feu et à sang chez nous, non, non, détournons la vue d'une pareille éventualité, et si vous aimez votre pays, renoncez, M. de Larochejacquelin, à un projet qui pourrait la produire.

Enfin, si Bonaparte l'emportait, il y aurait moins de dangers en apparence; il est au pouvoir, il quitterait l'Élysée national pour les Tuileries, et le titre de président de la République pour celui de roi ou d'empereur, sans doute qu'une nouvelle assemblée et un sénat seraient formés, car l'assemblée actuelle après s'être suicidée, ne pourrait diriger la cérémonie de ses propres funérailles.

Dans cette dernière supposition, l'élu royal concilierait-il tous les intérêts? Ses juges de 1836 et de 1841 l'accepteraient-ils franchement? Allons au fond de notre pensée; est-il maintenant considéré avec le respect dû à son sang? Non, ne nous le dissimulons pas. Il peut encore cependant faire disparaître les souvenirs pénibles qu'il a laissés de Strasbourg et de Boulogne. Mais fut-il roi ou empereur, il ne rallierait pas M. de Larochejacquelin qui ne songe pas à lui en voulant relever le trône. Une dernière preuve que les résultats de la proposition ne seraient pas acceptés par les vaincus, n'est-elle pas dans le refus même que tout le monde fait de l'accueillir.

Au surplus, et quand toutes les fractions monarchiques de l'assemblée, quand la majorité, se réuniraient pour provoquer cet appel, les républicains devraient le repousser comme une transaction inconstitutionnelle au suprême degré.

Respect donc à la Constitution de 1848.

Toutes ces considérations en faveur de la République sont tirées de l'avenir, mais elles me paraissent rationnelles. Celles qui découlent de l'histoire sont nombreuses aussi et bien connues. La royauté s'est affaïssée une dernière fois sous le mépris public, après avoir été réinstallée en France par les étrangers; elle ne pourrait plus y tenir, car elle a perdu son prestige, elle s'est abaissée, avilie, et le peuple a grandi.

Il existe, il est vrai des causes de répulsion contre la forme républicaine les souvenirs sanglants de 93, les souvenirs glorieux de l'Empire, et l'imposition des 45 c. Voilà trois ennemis à combattre. Le premier est à peu près vaincu par l'abolition de la peine de mort en matière politique. Le deuxième qui a fait choisir le président actuel ne sera probablement plus à craindre à la fin de sa présidence. Reste le troisième à vaincre par les réformes, par la juste répartition des impôts entre tous ceux qui possèdent, et par le progrès social.

Je conclus de tout ce qui précède, que la République doit être maintenue à toujours en France; 1<sup>o</sup> comme le gouvernement qui ouvre le mieux la voie du progrès en fermant celle des révolutions; 2<sup>o</sup> parce que la République rallie plus de partisans qu'aucune des fractions royalistes qui s'excluent mutuellement; 3<sup>o</sup> qu'en outre, elle est établie, constituée de fait et de droit, qu'il n'y a de danger à la conserver que dans l'esprit et pour l'intérêt des royalistes; 4<sup>o</sup> qu'enfin essayer un changement serait se jeter dans l'imprévu d'une manière insensée.

Et personnellement, j'engage M. de Larochejacquelin à soutenir une forme de gouvernement assez magnanime et indulgente pour permettre à l'un de ses représentants de faire une proposition d'appel au peuple sans l'exposer à être conduit à Vincennes ou à Charenton.

**Puisque l'argent se cache, il faut que le papier se montre!**

L'argent se cache; c'est un fait. Dans nos campagnes, on ne sait plus de quelle couleur il est. Pourquoi se cache-t-il? Est-ce par peur, est-ce par calcul? Peu nous importe. Ce qu'il y a de sûr pour nous, c'est qu'il n'a pas l'air de vouloir sortir de sitôt.

En pareil cas, que nous reste-t-il à faire? Apprenons tout simplement à nous passer de l'argent. Nous ne pouvons être, après tout, à la merci d'une poignée de capitalistes. Ils ont des écus, c'est vrai, mais nous avons, nous, des biens au soleil, si peu que peu, des champs, des prés, des vignes, des maisons. Ces biens valent des écus, et nous ne sommes pas assez fous pour nous laisser mourir de faim à côté. Allons, allons, puisque l'argent se cache, il faut que le papier se montre.

La situation est mauvaise; les gens de finance sont toujours les maîtres, de même que sous Louis Philippe, et les gens de finance n'aiment pas la terre. Cependant, comme dans les circonstances où nous sommes les enne-



mis du progrès éprouvent le besoin de se faire toutes sortes de petites concessions et de s'embrasser de temps en temps pour faire croire qu'ils ne se détestent point au fond du cœur, nous verrons probablement la grosse banque se rapprocher de la grosse propriété. Par nécessité politique, les deux feront la paire. C'est tout naturel; quand les chemins sont glissants, les promeneurs se tiennent par le bras. La finance dira à la grosse propriété : — Plus de chicane entre nous, soyons sœurs, partageons-nous la puissance, soutenons-nous. — Et nous verrons peut-être sous peu l'association agricole allemande réalisée dans notre pays, côte à côte de l'association industrielle.

Les petits propriétaires, les petits fermiers, les petits laboureurs en profiteront-ils? Nous ne le pensons pas; c'est pourquoi nous demandons plus et mieux que ce qui existe en Prusse, en Autriche, dans le Hanovre et dans le Wurtemberg, où l'on ne prête qu'aux gros, rarement aux petits.

Si, au lieu de faire souffrir le monde et de nous ôter nos libertés une à une, les hommes du pouvoir voulaient une bonne fois pour toutes nous donner du contentement et mettre la République d'aplomb, ce ne serait pas difficile. Les capitalistes crieraient, c'est sûr, M. Thiers crierait aussi, M. Molé aussi, M. de Montalembert ne rirait plus, tous les royalistes prendraient le deuil, mais en revanche, ceux qui travaillent de leurs bras ne se sentiraient plus d'aise, et la République recevrait des compliments à rompre dessous.

A la place du gouvernement, nous nous dirions, nous autres : — Le meilleur moyen de se rendre fort, ce n'est pas de se faire craindre, c'est de se faire aimer. Il n'y a pas de mérite à mettre les gens dans la peine, il y a beaucoup de profit à les en tirer. Or, il est bon de savoir qu'en France le monde qui se trouve dans la gêne et la misère ne tiendrait pas dans Paris, tant serré fut-il. Les uns ne demandent que de la besogne et n'ont pas de quoi se mettre en chantier; les autres, ceux qui vont à l'emprunt, travaillent comme de vrais bœufs, pas pour eux encore, pour les prêteurs d'argent. Nos campagnes sont pleines de ces malheureux-là; c'est une pitié de les voir.

Dans le nombre, beaucoup sont dans les profondeurs du gouffre, mais beaucoup aussi n'ont qu'un pied dedans. Pourquoi ne les sauverait-on pas.

Et le moyen? — Nous allons le chercher. Les journées deviennent longues, et la patience ne nous manque pas. Tenez, suivez notre manière de raisonner; c'est simple comme bonjour; les hommes comprendront, les femmes comprendront, les enfants comprendront; il n'y a que les capitalistes qui ne comprendront pas.

Voici deux hommes. L'un a son bien en argent; il peut vivre avec, manger, se loger, se vêtir; le bien de l'autre, c'est de la terre, de la bonne, mais rien que de la terre; il ne peut pas vivre avec, il ne peut ni manger, ni se loger, ni se vêtir. La terre ne se met ni dans une bourse, ni dans un sac, ni dans une poche; ça ne s'emporte pas en voyage; ça n'est reçu en paiement nulle part, pas plus chez le tailleur qu'à l'auberge; de façon qu'un homme peut avoir un champ à soi et tirer la langue à côté. Cependant ce champ a une valeur; il vaut quelques centaines de francs. Si, au lieu d'être là, cette somme était dans une caisse, il suffirait de deux tours de clé, puis on y mettrait la main et l'on en sortirait au besoin quelques pièces, mais comment les sortir du sol, à moins de vendre le champ tout entier pour quelques écus qui font faute!

On a bien encore la ressource de le mettre en gage, d'emprunter dessus, de donner hypothèques sur la chose, mais c'est aller à sa ruine que de passer par là, et encore ne se ruine pas qui veut. Les gens n'aiment point à prêter sur la terre, attendu que c'est une affaire d'état pour exproprier quand le remboursement ne se fait pas. En moins d'une heure, vous trouvez à emprunter sur une montre, sur un couvert d'argent, sur un habit, sur un morceau de toile, tandis qu'en huit jours vous n'êtes pas sûr de trouver à emprunter sur un champ. Rien que d'y songer, voyez-vous, c'est à jeter le manche après la cognée.

Mais il n'y a donc pas moyen d'arranger un peu les choses, de faire entendre un peu raison au gouvernement pour le bon motif? Est-ce que dans le siècle où l'on découvre les trois quarts des secrets du bon Dieu, il ne se trouvera personne d'assez fûté pour découvrir celui de nous tirer d'embaras?

Le gouvernement a des monts-de-piété où l'on prête 15 fr., par exemple, sur une redingote qui en vaut 50. Pourquoi n'aurait-il pas aussi pour nous autres un mont-de-piété où l'on nous prêterait à petit intérêt un millier de francs sur un hectare de terre qui en vaut plus de deux mille et qui ne doit rien à personne?

— Et s'il n'a pas assez d'argent, le gouvernement? — Eh bien! s'il n'en a pas, qu'il fasse des billets comme à la banque de France, qu'il émette des bons hypothécai-

res. Nos prés, nos champs, nos vignes ne valent-ils pas, après tout, les lingots qui dorment dans les caves de cette banque? Un bon, qui serait garanti moralement par l'Etat et matériellement par la propriété de l'emprunteur et par le canton où serait sise cette propriété, ne vaudrait-il pas les meilleures espèces sonnantes?

— Et si les royalistes criaient à l'assignat pour effrayer les gens, — et si les amis de l'ordre ne voulaient pas de ces bons-là?

— Eh bien! on ferait comme pour les billets de banque; ou décrèterait le cours forcé. On dirait aux cultivateurs : ce papier vaut de l'argent; il n'y a rien à perdre dessus, pas un centime, vu que c'est garanti solidement, et que les assignats ne l'étaient pas ou ne l'étaient guère. Avec les bons hypothécaires, payez le percepteur et remboursez l'usurier.

Attendez, nous allons essayer de vous expliquer la chose plus au long, non point avec l'argot des gens de finance, mais dans notre langue à nous autres.

Une supposition. L'Etat ouvre une banque agricole; il bat monnaie avec du papier pour un milliard, par exemple; il crée des bons de 20 fr., des bons de 40 fr., des bons de 100 fr. C'est encore une supposition. L'affaire est donc organisée et toute prête à fonctionner. Moi, qui vous parle, j'ai un peu de butin, pas grand chose, comme qui dirait cinq ou six hectares qui valent ensemble de 12 à 14,000 fr. C'est toujours une supposition. Là-dessus, un usurier m'a prêté 2,000 francs au taux de 9 pour 100 et remboursables à la Saint-Martin prochaine. Or, il y a gros à parier que je ne pourrai pas rembourser. L'usurier me fera la mine, mais il finira par renouveler en repiquant sur les intérêts, de façon que petit à petit, de fil en aiguille, de renouvellement en renouvellement, mon butin y passera avec les denrées qui seront dessus. Ainsi, j'aurai travaillé des années et des années pour manger mon avoir, pour engraisser un prêteur d'argent.

Parole d'honneur, rien que d'y songer, ça coupe les bras.

Avec une banque agricole, les choses ne se passeraient pas de la même manière. J'écrirais au préfet, je lui dirais : J'ai pour dix ou douze mille francs de biens au soleil, déduction faite d'une hypothèque de deux mille francs; j'ai besoin de quatre mille francs sur la garantie que j'offre à l'Etat; je vous les demande. — Le préfet prendrait des informations au canton, et on lui répondrait que c'est la pure vérité. Il adresserait alors ma demande à la banque agricole de France, qui répondrait à son tour : — Le receveur général ou le receveur particulier vous remettra en bons hypothécaires une somme de quatre mille francs. Vous n'aurez pas de remboursement à effectuer tout d'un coup, vous paierez seulement les intérêts à 5 p. 100. Il y aurait là-dessus 2 pour 100 pour l'amortissement, c'est-à-dire pour vous libérer petit à petit sans que ça vous gêne, 2 p. 100 pour l'Etat et 1 p. 100 pour le canton qui est responsable. Au bout d'un certain temps, vous et vos héritiers vous serez quittes envers l'Etat. En définitive, la banque ne vous prête qu'à 5 p. 100, puisque le reste est employé à éteindre la dette. Une fois les quatre mille francs dans mon armoire ou dans ma poche, j'irais trouver mon usurier et lui dirais : Voilà vos écus avec les intérêts de la somme. Nous ne ferons plus d'affaires ensemble, car j'y mangerais jusqu'à mes culottes.

Avec le reste, je travaillerais de bon cœur, je dormirais tranquille, je ne me ferais plus de mauvais sang en songeant aux échéances.

Une banque étant ainsi montée, il y a bel et bien des citoyens de la campagne qui n'ont pas de quoi acheter un cheval, pas de quoi acheter une vache, pas de quoi acheter du fumier, pas de quoi faire réparer le toit de leur maison, et qui sortiraient tout de suite d'embaras.

L'Etat, de son côté, y trouverait aussi son compte. Avec ses bons hypothécaires, qui ne lui coûteraient pour ainsi dire rien, il se ferait des amis d'abord, ce qui n'est point à dédaigner, et, tous frais de bureaux soldés, il lui resterait des millions de bénéfice en caisse, ce qui n'est point à dédaigner non plus. Avec ces millions-là, s'il avait bonne envie de bien faire et un peu de sang républicain dans les veines, il se dirait : Il ne suffit pas d'aider les gens qui travaillent de leurs bras le coin de terre qu'ils possèdent, il faut aider aussi ceux qui, voulant travailler, ne possèdent rien en propre. Voilà des associations qui ont besoin d'avances; voilà des hommes laborieux, honnêtes et économes, qui voudraient travailler pour leur compte, mais qui n'ont pas le moyen de le faire; il faut les soutenir avec les bénéfices de la caisse agricole. Bien sûr, il se dirait cela, et tout le monde, excepté les marchands d'argent, les agioteurs et les procéduriers.

Avec la banque agricole et les tribunaux de famille, nous aurions dans nos campagnes la vraie République, une République qui ne serait pas de la friperie, et à laquelle il ne ferait pas bon toucher. Ceux de l'ancien ré-

gime qui sont au pouvoir le savent bien; c'est pour cela qu'ils ne veulent ni des tribunaux de famille, ni de la banque agricole, telle que nous la comprenons, nous autres.

Si la majorité de l'Assemblée était socialiste, tout cela fonctionnerait pourtant depuis dix-huit mois : ce serait une vraie bénédiction. Malheureusement, les royalistes vous ont conté tant de mensonges, vous ont dit tant de fois que nous étions des brigands, des tueurs d'hommes, des partageurs de biens, que vous avez eu peur pour un moment, et que sous l'influence de cette peur vous avez voté de travers. En nous mettant dans les épines, vous vous y êtes mis aussi.

Nous savons bien que si c'était à refaire, il y en a tant et plus qui ne seraient pas sûrs, aux élections, de retirer leur épingle du jeu; mais nous savons bien aussi que les procureurs ne cherchent point querelle à ceux qui disent pis que pendre de la Constitution et du suffrage universel.

Camarades, veillons au grain.

P. JOIGNAUX,  
Représentant du peuple.

L'Assemblée nationale continue ses motions incendiaires :

« Il n'y a plus qu'à sévir rigoureusement et à organiser la législation pour l'avenir. »

« La puissance de l'Assemblée et du prince-président est légalement incontestable; à leur action simultanée appartient le droit de prendre les mesures du salut public; or, les dernières élections contestent qu'il est urgent de s'arrêter à un parti rigoureux. »

« La répression légale est impossible, dit le *Courrier français*, hors Paris le gouvernement! » et il fait appel à la dictature légale.

Voici l'infâme provocation que se permet la *Liberté*, à propos de la prochaine macadamisation des boulevards :

« Les socialistes diront qu'on veut leur enlever leurs armes. Nous verrons si cette substitution des cailloux aux pavés aura la vertu de décider les rouges à toutes les chances du combat. »

Comment ne pas se livrer aux réflexions les plus tristes en face de ce langage insensé? Qu'est-ce donc qui pourra dissiper les yeux du pouvoir s'il ne les ouvre pas devant cet avertissement solennel :

« En Angleterre, dit la *République*, un pareil résultat serait immanquable, et personne ne se croirait déshonoré pour avoir cédé à une aussi évidente manifestation du sentiment public. Mais en France il n'en est pas de même, et depuis soixante ans nous avons vu quatre fois déjà, sans compter ce qui peut survenir, de prétendus défenseurs de l'ordre mettre un fatal amour-propre à défendre à outrance l'inviolabilité de leurs privilèges ou même seulement de leurs préjugés, plutôt que de se laisser arracher la moindre concession. Les courtisans de Charles X, sans remonter plus haut, avaient qu'il était impossible de gouverner avec la charte, absolument comme on dit aujourd'hui qu'il est impossible de gouverner avec la constitution. M. Guizot en 1847 et 1848 faisait contre l'adjonction des capacités et la réforme parlementaire tout autant d'objections que les réactionnaires en accusant aujourd'hui le suffrage universel. Il est impossible de copier avec une servilité plus monotone les fautes de ses prédécesseurs, de suivre avec une obstination plus aveugle, l'ornière fatale qui conduit aux précipices. »

On lit dans l'*Evénement* :

« Une agitation moitié rieuse, moitié sérieuse, troublait aujourd'hui l'Assemblée. Les plus énormes canards vont volant par les couloirs. On montre des liste de proscriptions où brillent 46 noms, entre autres ceux de MM. Cavaignac, Victor Hugo, de Lamoricière, Emile de Girardin, Michel (de Bourges), etc. Ces personnes gênantes seraient délicatement enlevées le 4 mai pendant la fête, et transportées on ne sait où. »

On fait d'ailleurs l'honneur à M. le président de la République de ne le comprendre que parmi les victimes, et ce ne serait pas à son profit que le coup d'Etat serait frappé.

## Chronique locale.

Les électeurs du canton de Remiremont sont convoqués, le dimanche 2 juin prochain, aux chefs-lieux de leurs circonscriptions respectives, à l'effet de nommer un membre du conseil d'arrondissement en remplacement de M. Perreau, décédé.

La nommée Ferry (Marguerite), âgée de 19 ans, née à Plaine, a disparu à la suite d'un vol de 9 chemises qu'on l'accuse d'avoir commis au préjudice des époux Hoffelet, fermiers à Saales, où elle était domestique.

Le 1<sup>er</sup> de ce mois, la nommée Marie Villemin, âgée de 5 ans environ, est morte chez son père, floteur à Raon-l'Etape, des suites d'un viol commis, il y a trois mois, sur sa personne, par le sieur Adam (Joseph), âgé



de 17 ans, floteur, domicilié au même lieu. Des poursuites sont dirigées contre lui.

Le 29, la gendarmerie de Saulxures a arrêté et mis à la disposition du parquet de Remiremont, le nommé Briot, sabotier à Saulures, qui, étant ivre, a tiré sur sa femme, Chevrier (Victoire), un coup de fusil qui l'a blessée à la main gauche.

Assemblée législative.

Séance du 7 mai.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BEDEAU, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le cit. A. Thouret dépose sur le bureau une pétition signée par des habitants de 13 communes, qui demandent que la proposition relative à la formation d'une caisse de retraites et de secours pour les sapeurs-pompiers, soit pris en considération.

Le ministre des affaires étrangères dépose : 1° un projet relatif à des crédits pour exercices clos; 2° un projet de loi relatif à la prorogation du traité de commerce entre la France et la Sardaigne, le traité expirant le 22 de ce mois, le ministre demande l'urgence.

L'assemblée adopte sans discussion un projet de loi relatif à la réunion de la commune de Boisbenâtre à celle de Coulouvray et à la distraction du territoire de cette première commune du canton de Saint-Sever, arrondissement de Vire, département du Calvados, pour l'incorporer dans le canton de Sainte-Foire, arrondissement de Morlaix, département de la Manche.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le budget des dépenses du ministère des travaux publics.

L'Assemblée adopte successivement au milieu d'une discussion confuse les articles 3 à 11 en repoussant toutes les demandes d'augmentation du ministre et en adoptant toutes les réductions proposées par la commission.

Intérieur.

Blessés de Juin. — M. le général Lebreton a déposé une proposition ainsi conçue : Article unique. M. le ministre de l'intérieur avisera au moyen de faire distribuer immédiatement aux blessés de Juin des secours provisoires proportionnels aux pensions de retraites afférentes aux diverses catégories dans lesquelles ils sont classés par le projet de loi des récompenses nationales.

Le général fait suivre sa proposition des motifs suivants : « Depuis plus de quatre mois, des hommes privés des moyens de travail qui faisait vivre leurs familles, par suite des blessures reçues en Juin pour la défense de l'ordre, sont livrés à la plus affreuse misère. Une telle situation ne peut se prolonger sans compromettre la dignité de l'Assemblée.

Nous demanderons au général Lebreton si les blessés, les veuves, les orphelins de Février sont moins malheureux et moins dignes d'intérêt.

Chemin de fer de Paris à Rennes. — Le même général Lebreton dont la sollicitude se porte sur les objets les plus variés a encore déposé la proposition suivante. Article unique. Une somme de trois millions de francs sera mise à la disposition du ministre des travaux publics pour le port des rails et la mise en exploitation de la section du chemin de fer de Paris à Rennes comprise entre Chartres et le Loupe.

Loi sur les maires et adjoints. — Il n'y aurait point de tiers-parti que M. Vatimesnil et compagnie s'inventerait. Donc le tiers-parti menaçait de voter avec la gauche et une bonne partie de la droite aussi bien contre la loi d'usurpation sur le suffrage universel, que contre la loi des maires et adjoints, M. Vatimesnil qui l'appela avant un ministère d'heureuse mémoire, tout simplement et tout bonnement Lefebvre, M. Vatimesnil a inventé un tiers-parti de la droite. Voici ce dont il s'agit : voter contre une loi d'arbitraire serait tout à fait en dehors de la ligne que certains membres de la droite suivent depuis quelque temps avec tant de persévérance. Mais il faut avec le pouvoir trouver des accommodations comme on en a déjà tant de fois trouvés avec la conscience et avec les affections. Donc M. Lefebvre, dit M. Vatimesnil, propose d'accord avec MM. Duval des Vaux, Sandren de Merdre, Portel, de Kéridu, de la Fone, J. de Montigny, de limiter à un an la nomination d'office des pouvoirs des maires et adjoints nommés par le président ou par les préfets, suivant les dispositions établies par l'art. 3 de la loi du 21 mars 1851, par suite de nominations prononcées conformément à l'article 63 de la Constitution. De même lorsque, conformément à l'article 50 de la Constitution un conseil municipal serait, de l'avis du conseil d'Etat, dissous par le président de la République, le décret de dissolution devrait fixer l'époque de la réélection. Le délai entre la dissolution et réélection ne pourrait être de plus d'un an.

La fameuse loi. — La loi contre le suffrage universel n'est pas encore présentée. Les ministres n'ont pas le courage d'apporter à la tribune ce projet qui doit à un si haut point exciter la réprobation de l'assemblée, et a put avoir soulevé l'indignation publique et le mépris populaire. On annonce que la commission après une discussion animée qui aurait amené des divisions profondes, se serait arrêtée à la seule mesure relative à la condition de domicile politique, qui re-

rait fixée à deux ans. Il serait assez curieux qu'une semblable disposition fût adoptée et appliquée à plusieurs de ceux qui l'auraient provoquée et approuvée. Le président de la République n'aura lui-même deux ans de résidence qu'au mois de septembre prochain. Il en est de même de ses parents et amis. Si, d'ici là, une élection partielle devait avoir lieu à Paris, le président de la République et ceux qui lui touchent de plus près, seraient les premiers privés de leurs droits électoraux.

M. Baroche refond entièrement son exposé des motifs; c'est à cela qu'on attribue le retard apporté dans la présentation du projet de loi.

Réunion de généraux. — Il y a eu hier réunion de généraux chez M. Changarnier. On y a agité les questions les plus graves. Le général dont nous avons annoncé hier l'arrivée à Paris y assistait. Les pouvoirs discrétionnaires pour agir dans les trois ou quatre départements qu'il commande.

Prorogation des pouvoirs du président. — Dans la réunion du conseil d'Etat on a agité la question de prorogation des pouvoirs du président de la République et de la transformation de l'assemblée actuelle en assemblée constituante. Ces deux propositions n'ayant pas réussi, la majorité ne les a pas prises en considération.

Chemin de fer de Paris à Avignon. — Il paraît qu'en présence du rejet par la commission du budget du nouveau cahier des charges relatif au chemin de fer de Paris à Avignon, le gouvernement serait décidé à recourir à un emprunt, et à exécuter par lui-même toute la ligne ainsi que le proposait M. Grévy par son amendement. On attend avec impatience une décision définitive sur ce point. L'industrie est en souffrance, une foule d'affaires sont arrêtées, les capitaux ne sont déjà que trop disposés à se cacher. Il n'est pas besoin d'ajouter les hésitations des ministres, au mauvais vouloir des financiers, aux provocations incessantes des journaux réactionnaires, aux menaces de guerre et de révolution qu'ils répandent chaque matin dans le public.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE.

La curiosité du public a été encore déçue. M. Baroche n'a pas paru à la séance. C'est M. Bedeau qui préside et qui embrouille toutes les questions, allonge tous les débats et mêle son verbiage et sa rhétorique militaire entre une attaque du ministre à la commission du budget, et une réponse du rapporteur M. Beryer à ce pauvre M. Bineau.

Extérieur.

ITALIE. Rome. — On écrit à la Concordia qu'un homme a été fusillé publiquement sur un des chevaux redressés par la police depuis la rentrée de Pie IX; cet homme avait été arrêté porteur d'un couteau.

Turin. — L'archevêque a refusé de se rendre chez le juge d'instruction, disant qu'il ne se soumettrait à la loi qu'avec la permission du pape. La presse engage les magistrats à faire exécuter rigoureusement la loi et à contraindre l'archevêque de comparaître, comme tout autre citoyen, devant le tribunal.

Chambery. — Le Patriote savoisien imprime en tête de son numéro du 4 mai le résultat des élections de la Seine, surmonté de ce titre en gros caractères : Vive Paris!

Naples. — M. Ricciardi, ancien député au parlement de Naples et principal chef de l'insurrection des Calabres, en 1848, vient d'être la victime d'un abus de pouvoir inqualifiable de la part du paternel gouvernement de Ferdinand II. Bien qu'aucun arrêt n'ait été prononcé contre lui, et que les lois napolitaines, fondées sur les principes du code Napoléon excluent formellement la confiscation, la police napolitaine a séquestré tous ses revenus, et c'est avec la plus grande peine que l'ambassade de la France républicaine a pu obtenir une petite somme mensuelle au nom de M<sup>me</sup> Ricciardi, qui avait fait valoir sa qualité et ses droits de Française. M. Ricciardi est le seul des citoyens des Deux-Siciles, contre qui le gouvernement Bourbonnien ait osé adopter une marche aussi contraire à toute loi et à toute justice. On attribue ces étranges rigueurs contre l'ancien député de Naples à la publication de son dernier livre historique.

PÉNINSULE IBÉRIQUE. Madrid. — Les journaux espagnols nous arrivent encadrés de noir en l'honneur de l'anniversaire du 2 mai 1808, date de l'insurrection espagnole contre Murat et Napoléon. C'est en effet une date glorieuse pour la patrie des Espagnols; pourtant les démocrates feraient bien de ne pas entretenir la mémoire de ces luttes effrayables du peuple, luttes qui ont rendu à l'Espagne, Ferdinand VII et l'inquisition. Aussi le Pueblo a-t-il su rappeler avec convenance la démocratie aux sentiments fraternels qu'elle doit à la France.

ALLEMAGNE. Dresde. — Un débat tumultueux a eu lieu dans la séance du 30 avril dans la seconde chambre du royaume de Saxe, à propos d'une déclaration du ministre Zschinsky, que le gouvernement se réservait de ne point mettre à exécution ceux des droits fondamentaux qui n'étaient pas déjà en vigueur, et dont l'application exigerait des lois spéciales de mise à exécution; et que même il proposerait la révocation de ceux de ces droits déjà mis en vigueur, dans l'application desquels il verrait un préjudice pour la prospérité du pays.

Plusieurs députés de l'opposition, et parmi eux M. Held, le chef du ministère précédent, ont soutenu que non seulement le gouvernement n'avait pas la faculté de toucher aux droits fondamentaux déjà mis en vigueur, mais qu'il était de son devoir de proposer les lois nécessaires pour les mettre en vigueur dans leur ensemble.

Le député Wigard a proposé de renvoyer les déclarations ministérielles à une commission chargée d'examiner s'il n'y aurait pas lieu à une accusation contre le ministre.

Le vote sur cette question a été ajourné jusqu'à la publication officielle de la déclaration.

FRANCFORT, 2 mai. — On lit dans la Gazette des postes : « Comme il n'y avait pas au 1<sup>er</sup> mai, de pouvoir fédéral prêt à remplacer la commission centrale, celle-ci a décidé qu'elle continuerait à diriger l'administration de la confédération pour les affaires qui ne souffrent pas de retard, jusqu'à ce que les cabinets de Vienne et de Berlin, envers lesquels la commission centrale est responsable, aient établi un pouvoir qui la remplace.

POLOGNE. — On écrit de Posen, le 2 mai, à la Gazette de Cologne :

« Des voyageurs arrivant de Varsovie annoncent que plusieurs officiers généraux attachés à la personne de l'empereur y sont déjà arrivés. Ils assurent que l'empereur doit y avoir le 14 une entrevue avec les princes du nord. On fait de grands préparatifs dans les hôtels et les châteaux.

VARIÉTÉS.

Actualités.

Personnages. — UN COMMISSIONNAIRE, UN TISSEUR, UN SPÉCULATEUR, UN VOITURIER ET JEAN MINIQUE.

Dans notre village, pour commencer mon discours comme fait toujours Jean-Georges le cordonnier, il n'y a pas de commissionnaire en marchandise, parce qu'on n'y fait pas grand commerce. Ce qui n'empêche pas que Joson et les autres, font bien leur compte avec la petite pratique. Il y a tant de gens qui croient savoir leurs commandements de Dieu et qui de la grande prière, n'ont retenu que ceci :

Gagne ce que tu pourras,  
Honnête homme tu seras!

Eh! bien, mon voisin, je m'en vais vous dire ce que dans une grande ville, on entend par commissionnaire!

La souris qui court et qui a passé par là, c'est le profit. Le doigt qui l'a vue, c'est le fabricant; celui qui l'a attrapée et l'a fait cuire c'est l'ouvrier; celui qui l'a mangée, c'est le commissionnaire; et enfin le pauvre petit qui n'a rien du tout, du tout, du tout, c'est le mince producteur qui tend son dos à toutes sortes de grèles!

Malgré son appétit et ses grandes dents, le commissionnaire en marchandise est généralement honnête homme. Cette qualité lui est nécessaire comme un nez en fer blanc, ou une jambe de bois à l'invalid.

Quand les souris donnent de tous les trous de la chambre et que notre gros matou ne sait à laquelle lancer sa patte, son miaulement est des plus harmonieux.

— Miaou! Travaillez, vous dis-je! Faites aller à quatorze heures. Quel diable! vos ouvriers doivent être enchantés de gagner de l'argent. Ces braves gens ne réclament que du travail! De quoi s'avisait ce fameux gouvernement provisoire? Enfin, voyons! s'il vous faut de l'argent, ne vous gênez pas avec moi. Nous sommes en fonds parce que je ne tiens pas à me lancer. Tous les jours je refuse des consignations pour ménager mes moyens; mes bons amis me trouveront là dans les moments difficiles. Miaou! miaou!

Cette souris n'a malheureusement qu'une saison comme la grenouille et le cabri.

Voici le matou qui rogne sa griffe et fait le gros dos.

— Je vous l'avais bien dit, ça ne peut pas marcher comme cela! Nous ne sommes sûrs de rien. Depuis vingt ans que je suis dans les affaires, après avoir peiné, travaillé, économisé, je me verrai peut-être forcé d'aller mendier mon pain sur mes vieux jours, si ses gueux de socialistes me prennent le peu que j'ai pu amasser. Ce sont des voleurs, c'est la pire canaille. Je vous le demande! N'est-ce pas une honte pour un grand et noble pays comme la France, d'avoir pour représentants des Lagrange, des Vidal et tous ces montagnards qui leur ressemblent!

LE TISSEUR. Mais, monsieur, il me faut de l'argent pour payer mes ouvriers et acheter mes filés.

LE COMMISSIONNAIRE. De l'argent! cela vous est facile à dire, de l'argent! Où en trouver? les capitalistes ont peur des rouges. Moi, je n'ai rien et je ne saurais engager l'avenir. A défaut de fortune, je veux laisser à mes enfants un nom honorable. Sachez que j'y tiens, monsieur!

LE TISSEUR. Nous ne pouvons pourtant pas renvoyer nos ouvriers!

LE COMMISSIONNAIRE. Mais ces pauvres gens doivent s'abîmer de vivre toujours dans l'intérieur des salles! Il faut encore y songer. Envoyez-les travailler aux champs pendant six semaines. Cet exercice leur remettra les poumons, ils respiront l'air des oiseaux. Vous pouvez aussi leur faire faire des distributions de soupes!



3 p. 0/0 comptant.... 54 70 Baisse... 53  
5 p. 0/0 comptant.... 88 » Baisse... 45

CAEMINS DE FER.

Strasbourg..... 523 75

La société de la correspondance littéraire dirigée par M<sup>me</sup> Clémence Lalire, à Paris, fait un appel à tous les jeunes auteurs qui ne sont pas membres de la société des gens de lettres. Toute œuvre qui sera envoyée (*franco*) à l'administration sera lue par le comité de réception. La pureté du style, l'intérêt du drame, la

moralité du sujet sont les qualités indispensables pour faire partie de la société. En première ligne des avantages que nous offrons aux jeunes auteurs, c'est une publicité immédiate dans quarante journaux de province et dont le nombre doit irrésistiblement s'accroître. Les ouvrages lus, le comité instruira les auteurs s'ils sont rejetés ou acceptés et réglera les conditions auxquelles il pourra traiter.

Bureaux, rue Gaillon, 3, à Paris.

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉRIN.

ANNONCES.

ACTION DE 10 FR. AU PORTEUR.

24, rue de Trévise,  
A PARIS.

**MINES D'OR.**

ACTION DE 10 FR. AU PORTEUR.

24, rue de Trévise,  
A PARIS.

**LA BRETONNE,**

COMPAGNIE AGRICOLE POUR L'EXPLOITATION  
des Terrains et des Mines d'Or de la

**CALIFORNIE.**

Conseil de surveillance: M. Martin (du Loiret), représentant du peuple; M. l'abbé Dugua, curé de canton du diocèse de Viviers; M. le colonel comte de Posson, officier de la légion-d'honneur; M. Porte, avocat à la cour d'appel de Paris.

La direction de la Bretonne a fondé à ses frais un établissement agricole en Californie, pour y nourrir ses associés travailleurs; elle établit également dans cette contrée une ambulance abondamment pourvue de médicaments pour les besoins de ses malades; un médecin habile, et deux religieuses, les sœurs Ste-Sophie et Ste-Dosité, de l'ordre de St-Joseph, partent immédiatement pour se mettre à la tête de cet établissement.

— La compagnie la Bretonne assure à ses actionnaires 80 pour cent sur les bénéfices de l'entreprise. — Pour plus amples renseignements, écrire franco à M. Alphonse Fasquelle, directeur, auquel il faut s'adresser pour obtenir des sous-directions en Province. — Départ de 100 TRAVAILLEURS.

M. SIEDLECKI, Polonais, artiste vétérinaire, traite tout ce qui a rapport à son art; il est logé chez M. MAZURIER, aubergiste, sous les Arcades, à Remiremont.

Une Compagnie d'Assurance demande un Directeur pour chaque arrondissement du département des Vosges. Appointements fixe: 1,200 fr. et remise.

S'adresser à l'Inspecteur, hôtel du Commerce, à Epinal. (*Affranchir*.)

PRIME OFFERTE A TOUS NOS ABONNÉS.

Rue Coq-Héron, n° 5, à Paris.

ABONNEMENTS :  
Paris,  
40 fr. par an  
Un numéro: 20 c.

**LA CRITIQUE**

ABONNEMENTS :  
Départements  
Par an: 15 fr.  
Un numéro: 25 c.

REVUE HEBDOMADAIRE

DE LA LITTÉRATURE, DES THÉÂTRES, DES BEAUX-ARTS ET DES SCIENCES.

ROMANS ET NOUVELLES.

La CRITIQUE imprimée sur deux colonnes grand in-8°, formera, à la fin de chaque année, un magnifique volume de 832 pages.

OU LA MATIÈRE DE 50 VOLUMES DE ROMANS ORDINAIRES.

La CRITIQUE publie en ce moment SOUS PONCE-PILATE, nouvelle philosophique.

Nos abonnés auront droit à la réception de la Critique, pendant toute l'année 1850, pour la somme de 5 fr. 25 c.

La collection complète leur sera immédiatement adressée.

Envoyer, directement et franco, un mandat de 5 fr. 25 c., au Gérant de LA CRITIQUE, rue Coq-Héron, 5, à Paris, et joindre une bande de notre journal.

BULLETIN COMMERCIAL.

Il n'a presque pas été question d'affaires commerciales pendant toute cette semaine, par suite des préoccupations de la lutte électorale. Nous ne comprenons pas ce temps d'arrêt pour une seule nomination parisienne, et nous nous demandons en quoi les affaires publiques seront avancées ou attardées par le nom Leclerc ou Sue? Enfin, le bulletin de vote a été dans l'urne, le scrutin a prononcé.

La baisse des farines, qui avait paru s'arrêter devant les hésitations des meuniers, a fait de nouveaux progrès cette semaine, et elle s'est généralisée à la dernière halle de Paris, et l'on n'espère pas que les cours se relèvent de sitôt. On annonce une diminution sur le prix du pain de la première quinzaine de mai. — Les nouvelles que nous recevons du Nord, sur la situation des céréales dans les principaux marchés de l'Europe. Des lettres de Dantzic nous apprennent que la Vistule est entièrement débarrassée de glace, la navigation a repris son cours habituel, mais les prix sont sans variations, parce que les détenteurs de grains préfèrent ne pas vendre plutôt que de réduire leurs prix. On croyait que le produit de

1849 était inférieur à celui de 1848, en sorte que les froments étaient recherchés. — Les arrivages en vins et spiritueux sont assez nombreux à Bercy, et les cours de premier cûs ordinaires tendent à s'améliorer à la baisse à 30 p. 100 au-dessous du minimum. — Les sucres ont eu une apparence de hausse qui ne s'est pas soutenue, les cours sont de nouveau stationnaires. Il est vrai qu'en Angleterre les sucres coloniaux ont subi une assez forte dépréciation. — On a fait également peu d'affaires en café. — Il y a eu à Marseille quelques nouveaux arrivages d'huiles d'olive à fabrique, ce qui n'a pas empêché les cours de conserver toute leur fermeté. Les huiles comestibles étaient sans transactions et les ventes difficiles. Il y avait un peu de baisse sur les huiles lampantes. — Dans la rouennerie et les tissus, les prix sont encore assez bien tenus, sans que pourtant on signale aucune affaire importante, les imprimés sur étoffes sont toujours très-pressés. — A Rouen on remarque la même activité en indiennes, et pourtant les écus se cotent toujours au-dessous des prix de Mulhouse. — Les mouchoirs de Bobbec se vendent très-bien. Les calicots d'Alsace se vendent à bas prix. — Les fabriques de draps ne cessent pas d'être actives. — Le calme continue sur les cotons. Il est vrai que les nouvelles de Liverpool sont peu encourageantes, et que les manufactures de Manchester ont diminué leurs achats de matières premières. — En finissant ce bulletin, nous dirons ce que nous avons dit en commençant, c'est un tort de croire que le nom Leclerc ou Eugène Sue sortant de l'urne électorale puisse influer en rien sur les affaires publiques et commerciales.

MARCHÉS DE LA SEMAINE.

PRIX DE L'HECTOLITRE.

|                  | BLÉ.  | SEIGLE. | MÉTIL. | AVOINE. | Pain bis<br>le kilogram. |
|------------------|-------|---------|--------|---------|--------------------------|
| Epinal.....      | 14 87 | 7 65    | 9 17   | 4 65    | 20 »                     |
| Bruyères.....    | 13 24 | 8 24    | 9 89   | 5 55    | 20 »                     |
| Charmes.....     | 11 60 | 8 50    | 8 67   | 4 50    | 20 »                     |
| Colmar.....      | 15 81 | 9 31    | 10 29  | 6 75    | 21 »                     |
| Darney.....      | 11 »  | 7 52    | 9 »    | 4 62    | 20 »                     |
| Gray.....        | 13 54 | 8 12    | 9 10   | 5 08    | 20 »                     |
| Lunéville.....   | 11 70 | 7 98    | 9 »    | 5 »     | 20 »                     |
| Metz.....        | 10 71 | 7 09    | 9 08   | 4 54    | 20 »                     |
| Mirecourt.....   | 11 67 | 7 25    | 9 58   | 4 05    | 20 »                     |
| Mulhouse.....    | 14 30 | 8 44    | 10 28  | 6 72    | 21 »                     |
| Nancy.....       | 11 51 | 7 96    | 9 »    | 5 05    | 20 »                     |
| Neufchâteau...   | 11 71 | 7 28    | 8 66   | 4 07    | 19 »                     |
| Rambervillers... | 12 40 | 7 90    | 10 20  | 4 81    | 20 »                     |
| Raon.....        | 12 69 | 8 26    | 10 25  | 5 98    | 19 »                     |
| Remiremont...    | 12 98 | 8 55    | 10 »   | 5 50    | 20 »                     |
| Saint-Dié.....   | 14 20 | 9 17    | 10 50  | 6 50    | 19 »                     |
| Strasbourg.....  | 11 14 | 7 18    | 9 89   | 6 15    | 20 »                     |
| Toul.....        | 11 18 | 7 10    | 9 10   | 4 50    | 20 »                     |
| Vesoul.....      | 12 60 | 7 48    | 9 19   | 5 10    | 20 »                     |

Remiremont, imp. et Lib. Mougin.

LE TISSEUR. Vous ne connaissez pas nos pays, l'ouvrier chez nous n'est pas mendiant!

LE COMMISSIONNAIRE. Eh! ma foi, en définitive, qu'alliez-vous faire au banquet réformiste? Vous avez tendu la main aux socialistes, à ces brigands qui veulent prendre à ceux qui ont quelque chose pour donner à ceux qui n'ont rien, à ces misérables jeunes gens qui ne se jettent dans ce mouvement incendiaire que parce qu'ils ont échoué dans tous leurs examens, à ces négociants qui ont ruiné leurs créanciers, à tous ces êtres démoralisés, aux ivrognes, aux échappés de galère et de séminaire. Si vous avez des toiles, envoyez-les moi, j'en tirerai le meilleur parti possible. Mais des avances, point! Le tisseur qui sort de chez le commissionnaire en temps de mévente, fait à peu près la mine d'une jeune vierge qu'un confesseur remet pour lui donner l'absolution.

— Eh bien! dis-je à mon ami Constantin, nous couchons à Thann ce soir.

— Non, je rentre.

— Par le temps qu'il fait.

— Certainement! j'économise un coucher et un souper.

— Mais, vous allez chez le tailleur.

— Pas du tout! je fais retourner chez nous mon paletot d'hiver en veste d'été.

En rentrant à l'hôtel où nous allions prendre nos sacs de nuit, nous rencontrâmes sur le trottoir un gros spéculateur qui se promenait et ruminait en guettant la souris.

LE TISSEUR. Votre serviteur, M. Grippe-Sous! La santé va-t-elle comme la bourse? Achetez-vous aujourd'hui?

GRIPPE-SOU. Je vous prends 500 pièces à 55 c.

LE TISSEUR. Vous vous moquez! Cinq centimes au-dessous du cours!

GRIPPE-SOU. Et les élections de Paris?

LE TISSEUR. Depuis deux ans on ne parle que de cela pour faire peur aux niais. Qu'est-ce que prouvent les élections?

GRIPPE-SOU. Nous avons le peuple contre nous, le peuple est républicain. C'est à peine si les rouges travaillent encore les élections!

LE TISSEUR. Tant mieux, ce me semble! Nous n'aurons plus de révolutions à craindre.

GRIPPE-SOU. Ta! ta! ta! ta! Nous ne trouverons jamais notre compte avec la République. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas le peuple, c'est le gouvernement à nous et pour nous. Sans quoi l'agonie et la mort!

Décidément, me dit Constantin, ces gens-là me feront perdre la boule. Ils jouent tous le même air sur le même flageolet, je n'aime plus cette musique.

Quand on revient de Mulhouse, on s'arrête chez M. Mathieu à Bussang. Vous y êtes chez vous. Les canaris vous sifflent le plus charmant bonjour du monde, la fille prend vos bottes et vous présente des pantouffles chaudes, le bourgeois vous offre ses services, sa charmante humeur et ses plus gais propos, pensant qu'à la cuisine on vous prépare un vrai dîner de curés.

Mais on y est péle-mêle, ce n'est pas aristo, moi, j'aime cela! bonne table, linge blanc et linge fin pour tous!

Il y avait là trois rouliers qui finissaient leurs repas. Ceux-ci ne jouaient pas du flageolet, la note était plus grave et plus sonore.

— Quel prix avez-vous pour Mulhouse?

LE VOITURIER. Cinq francs du Havre, monsieur, ce n'est pas gras.

— Vous ne chargerez qu'à 5 fr. pour le retour.

LE VOITURIER. Nous nous mangeons les doigts jusqu'au poignet. Les chemins de fer nous ôteront l'appétit en nous passant sur l'estomac.

— C'est déjà ce que me disait le Pan d'Igney l'autre jour.

LE VOITURIER. Vous connaissez le Pan d'Igney, vous, Oh bien! je ne me gêne plus; c'est un brave homme allez, le Pan d'Igney.

— Plutôt que de vous ruiner vous devriez vendre vos chevaux.

LE VOITURIER. Voulez-vous acheter tout l'équipage? Mais, monsieur, il y a sur la route des aubergistes qui avaient 150,200 chevaux pour la malle, les diligences, le roulage! vendus pour rien! Et ceux qui fournissaient le foin, l'avoine, gènes, coulés, ruinés. Tenez! je n'étais pas rouge moi, pas plus que vous; pas plus que les autres! Eh bien! nous le sommes tous devenus! Vous craigniez les ouvriers, pas vrai, après la dernière? Vous en verrez de l'autre quand la faim empoignera le paysan. Parole de voiturier, nous sommes perdus si on ne fait rien pour le pauvre monde. Pendant tout ce discours, Constantin se chauffait à la taque.

— Eh bien! lui dis-je, voilà une autre chanson!

— Bah! en définitive aussi, je m'en lave les mains, et à tout risque je me commanderai une redingote!

JEAN MINIQUE.